

**LA « PARTICIPATION AFRICAINE »
DANS UN SPORT OLYMPIQUE : LUTTES SPATIALES
ET ENJEUX DE NATIONALITÉS**

Antoine Marsac

Université de Bourgogne-Franche-Comté
Laboratoire Socio-psychologie et Management du sport
Campus Universitaire de Montmuzard
21 078 Dijon Cedex, France

Antoine.marsac@u-bourgogne.fr

La « participation africaine » dans un sport olympique : Luttres spatiales et enjeux de nationalités

Cet article analyse les stratégies de reconnaissance d'une discipline olympique : le canoë de slalom. Il interroge en particulier les processus de diffusion de ce sport en Afrique en étudiant précisément sa place en tant que discipline au sein du mouvement olympique. Mais comment la diffusion d'un sport parmi les pays africains peut-elle cristalliser des enjeux nationaux ? Pour comprendre la complexité de cet objet, le remaniement des aires culturelles issues du joug des empires coloniaux est interrogé. Il s'agit d'inscrire les perceptions de la participation olympique dans les rivalités où elles s'inscrivent depuis les Indépendances. L'enquête restitue l'apport de la nationalité comme critère d'éligibilité du sportif, en s'employant à relater les faits présidant à sa sélection olympique. Elle soulève la question des traditions : françaises et anglo-saxonnes à travers l'appropriation d'une culture sportive. Ce maniement des catégories de perception repose sur l'expression de luttres pour la légitimité de la représentation, en interrogeant le recours à la binationalité des sportifs.

Mots-clés : canoë, slalom, jeux olympiques, luttres spatiales, nations africaines, enjeux de nationalités

A “participação africana” num desporto olímpico: Lutas espaciais e questões de nacionalidade

Este artigo analisa as estratégias de reconhecimento de uma modalidade olímpica: a canoagem slalom. Interroga, em particular, os processos de difusão deste desporto em África estudando o seu lugar como modalidade no movimento olímpico. Mas como pode a difusão de um desporto entre os países africanos cristalizar questões nacionais? Para entender a complexidade do tema, é interrogada a remodelação das áreas culturais saídas do jugo dos impérios coloniais. Trata-se de inscrever as perceções da participação olímpica nas rivalidades em que elas se inscrevem desde a Independência. A pesquisa restitui a contribuição da nacionalidade como critério de elegibilidade do atleta, procurando relatar os factos que presidem à seleção dos atletas olímpicos. Ela aborda a questão das tradições francesas e anglo-saxónicas através da apropriação de uma cultura desportiva. A utilização de categorias de percepção baseia-se na expressão de lutas pela legitimidade da representação, interrogando o recurso à dupla nacionalidade dos desportistas.

Palavras-chave: canoagem, slalom, jogos olímpicos, lutas espaciais, nações africanas, questões de nacionalidade

Recebido: 1 de dezembro de 2015

Aceite: 21 de abril de 2016

Longtemps considérée comme une pratique non-compétitive, le canoë, loisir de masse est aujourd'hui devenu un véritable sport olympique. Les embarcations sont conçues pour un usage libre ou de compétition, comme le mentionnait déjà Pierre de Coubertin en 1938¹. Le canoë englobe un ensemble de pratiques dans lequel les pagayeurs différencient le tourisme, des épreuves dans les torrents. Il s'agit de naviguer au gré des mouvements d'eau (vagues, rouleaux, tourbillons) selon un parcours imposé et matérialisé par des piquets de portes. Si le canoë de slalom a été créé en 1932 sur un lac en Suisse, cette discipline se déroule, depuis son origine, dans un milieu balisé. Des équipements permettent d'adapter la pratique dans les villes hôtes en aménageant artificiellement un torrent tout en régulant son débit. Dans la seconde moitié du *xx*e siècle, la rivière est transformée au gré des avancées technologiques comme les stades d'eau vive (SEV) (Marsac, 2008). Cet article revient sur l'émergence récente de cette discipline en Afrique à travers la tension entre pays leaders. Si dans ce continent, le développement du canoë est constitutif de la culture des peuples, les dynamiques de diffusion (Morgan, 1995) sont longtemps restées l'apanage de puissances coloniales (Angleterre, France) vers les pays les plus riches du continent (d'abord l'Afrique du Sud puis les pays d'Afrique du Nord et le Nigéria). Mais comment cette activité a-t-elle pu émerger dans le continent et par quels biais s'est-elle diffusée ? Quels sont les enjeux de l'inscription d'une discipline olympique comme le canoë en Afrique ? Quels rôles respectifs ont joué les pays anglophones et francophones dans cet essor ?

En revenant sur l'émergence du canoë depuis les périodes coloniales, ce travail examine la participation nationale sur des critères historiques. Il entend démontrer que le rôle politique des nations peut être à l'origine de la diffusion de ce sport dans d'autres continents que l'Europe. En s'appuyant sur une série de douze entretiens, on se focalise sur les dispositifs de développement olympique du slalom à travers les relations politiques entre pays francophones et anglophones qui imposent leurs règlements. L'objectif est de mettre à jour l'importance de la binationalité dans la participation olympique. Si la nationalité est définie comme un lien juridique entre un individu et un État, en sport elle renvoie à la sélection d'un ressortissant en équipe nationale (Guillaumé, 2011). Pour en mesurer les effets, l'indicateur à prendre en compte est la participation aux Jeux olympiques (JO). A l'origine, les Sud-africains ont été les premiers participants en 1992² car le canoë était un sport officiel durant l'apartheid (Augustin, 2010), leur pays étant

¹ P. de Coubertin déclare que « le nautisme, c'est le sport pour le sport, l'effort gratuit l'idéal olympique » (amateurisme) (Coubertin, 1938, p. 41).

² Archives du CIO, Lausanne (09/06/92/PMU), Juan Antonio Samaranch, Président.

reconnu par la Fédération internationale de canoë (FIC), instance qui n'avait pas interdit la participation des kayakistes d'Afrique du Sud aux JO.

Contexte

L'arrivée du slalom aux JO est à rapprocher de sa mise en spectacle et de son retentissement mondial (Marsac, 2011). L'inscription olympique de ce sport est liée à l'engagement des nations et à l'évolution des règlements. En slalom, les cinq meilleurs pays au monde – la France, l'Allemagne (divisée jusqu'en 1990), l'Angleterre, l'Italie, l'Australie et la Tchécoslovaquie (qui se scindera en deux en 1993) – sont ceux qui détiennent le plus de médailles dans les compétitions internationales³. L'Europe domine donc depuis 1972. Si des médailles ont été obtenues par Américains, Japonais, Togolais, Néo-zélandais ou Espagnols, la totalité des titres a été remportée par les nations précédemment citées. Celles-ci possèdent une forte tradition de compétition au sein d'un espace devenu aujourd'hui très concurrentiel.

Les épreuves de slalom des Jeux olympiques, ont permis aux kayakistes africains, longtemps restés confinés, de sortir de l'anonymat : trois pays africains participent aux JO de Rio 2016 (le Maroc, le Nigéria et le Sénégal). Ces nations sont encore en émergence dans ce sport même si elles sont depuis reconnues par le Comité international olympique (CIO) et soutenues par les fédérations subventionnées par les États. Cette recherche analyse l'importance de ces entités en canoë, même si les huit nations recensées disposent de peu d'infrastructures pour l'entraînement de kayakistes et l'organisation de championnats continentaux en Afrique.

Cette discipline inscrite au programme des JO depuis 1972⁴ s'est d'abord développée dans les grandes villes européennes, notamment à Strasbourg puis à Genève pour évoluer, à partir de sa reconnaissance olympique, vers les métropoles des autres continents (Marsac, 2008 ; 2014). Dans les pays émergents ou en développement (Heinemann, 1993), le canoë peut être rapproché de l'attrait des citadins pour les loisirs pratiqués dans la nature au sein des différentes sphères des sociétés (économique, sociale et politique). Ces dernières se sont dotées d'équipements spécifiques pour recevoir les JO, à l'instar aujourd'hui de Rio. En effet, depuis leur désignation, les villes hôtes ont aménagé des sites destinés avant tout à l'organisation et à la tenue des épreuves : les SEV. Sur le plan

³ "Résultats épreuves", Site officiel du Mouvement olympique (<http://www.olympic.org/fr/content/resultats-et-medailles/eventresultpagegeneral/>).

⁴ Inscrite d'abord en 1972 puis retirée du programme des JO pour n'être réintroduite que depuis 1992 à chaque olympiade.

médiatique, les JO constituent un évènement majeur pour la discipline car il s'agit du seul moment où les chaînes hertziennes consacrent une partie de leur programme à la retransmission en direct des épreuves. En effet, à cette occasion, les parts d'audience du slalom augmentent comme en témoigne le succès des compétitions lors des dernières olympiades (Ina STAT, 2012) (augmentation du temps de retransmission télévisuelle des épreuves slalom aux JO). Cette mise en avant médiatique serait surtout due au perfectionnement d'infrastructures dédiées au spectacle sportif. D'autres facteurs tendent à accréditer la thèse de l'impact de l'aménagement des sites olympiques parmi lesquels la participation des nations et l'augmentation du nombre de spectateurs assistant aux épreuves.

Mais l'organisation de compétitions olympiques de slalom permettrait-elle réellement de développer et de diffuser ce sport en Afrique ? Pour y répondre, l'analyse proposée ici se fonde sur un travail mené à partir d'archives du CIO et d'analyse de la presse. Ces données émanent d'un corpus de publications et textes officiels traitant de la participation des nations aux JO.

Revue de littérature

Une abondante littérature, essentiellement anglophone, est consacrée aux *post-colonial studies* (Bale et Cronin, 2003 ; Mangan, 1986 ; Deville-Danthu, 1998 ; Combeau-Mari, 2004). Des spécialistes des sciences sociales démontrent que le sport est un phénomène qui puise son ambivalence dans le lien entre Empires et États (Larcher-Goscha, 2003 ; Singaravélou & Sorez, 2010). En effet, le sport prend son essor à mesure que se structurent les régimes politiques en Afrique comme sur les autres continents. À ses débuts, ce loisir est associé à la récupération du labeur puis il devient un phénomène planétaire qui renforcerait la concurrence des nations (Guttmann, 1994). Reprenant cette hypothèse, ce travail s'appuie sur une sociologie historique des activités émergeant d'abord en Occident. Puis, il en décèle les stratégies de développement, à travers auras et puissance des Empires coloniaux britannique et français (Denis, 2009, p. 45).

Pour comprendre l'enjeu des stratégies géopolitiques, les différences institutionnelles et administratives seront interrogées dans le contexte d'activités importées. Dans les sociétés africaines encore marquées par le passé, le colonat a joué un rôle déterminant à l'origine de l'impérialisme et de l'éclosion de foyers de diffusion du sport dans chaque aire culturelle des berceaux de peuplement. Le canoë est toujours pratiqué dans des sociétés et des clubs fondés par des Européens (Français, Anglais). Cette situation des institutions sportives de pays aujourd'hui souverains s'inscrit dans l'ouverture des nations à la concur-

rence (Augustin, 2010). Ce mouvement est bâti en fonction du degré d'essor de la culture sportive dans les ensembles nationaux et continentaux (Spurr, 1993) et de la réception différentielle des normes transmises par les puissances impérialistes. Nous posons l'hypothèse que le foyer de diffusion d'un sport par la nation colonisatrice serait réapproprié par les nations dominées lors d'épreuves des JO.

Cadre théorique

Les clivages ou similitudes dans les approches de l'activité entre pays francophones et anglophones doivent être appréhendées pour comprendre comment l'universalité d'une discipline peut être interrogée. Si « l'empire le plus étudié » demeure celui de la Grande Bretagne (Dine, 2011), le rôle des autres nations dans la reconnaissance et l'inscription d'une discipline olympique peut être envisagé à la lumière des catégories de la sociologie du sport (Defrance, 2000) et des caractéristiques sociales et politiques des affiliations nationales. Des travaux d'histoire analysent comment la culture sportive se modifie, s'adapte et se recompose lorsque de nouvelles nations apparaissent (Denis, 2009 ; Blanchard *et al.*, 1995). Dans ce contexte, les relations entre pays du Nord et pays du Sud ont pu se construire dans l'exploration des colons et la connaissance des territoires perçus comme de grands espaces. Les relations entre les pays africains comme l'Afrique du Sud peuvent ainsi se lire comme l'influence de facteurs géostratégiques sur les cultures sportives (Schotté & Énard, 2006) rendue possible par la tutelle militaire des colons (Singaravélou & Sorez, 2010, p. 23). Mais pour se prémunir contre toute essentialisation, il s'agit de rester en retrait des formes de justifications des acteurs et de privilégier le niveau des interactions institutionnelles pour saisir les processus de participation nationale à l'œuvre dans les sports olympiques. Ainsi, convient-il de décrire le contexte d'accès aux pratiques et la teneur des relations politiques entre nations africaines et Empires coloniaux.

En effet, on peut se demander comment des sports ont pu évoluer dans des contextes différents de ceux qui l'ont vu naître ? Arjun Appadurai (2005) a identifié en Inde, à propos du cricket, une diffusion par des propriétaires anglais et une adaptation par les locaux. Dans les pays dominés par l'empire britannique, cette réappropriation du sport à l'ère de la globalisation, montre que cette activité s'est muée en institution. La fédération indienne a influencé le cricket au niveau mondial. À partir de ce cas emblématique, Sébastien Darbon (2008) démontre que l'impérialisme anglo-saxon est le vecteur de transmission représenté par le sport dans l'inculcation de normes globales. Il s'agit d'une posture qui ouvre sur des comparaisons entre les activités et les remaniements des aires culturelles sous le

joug des empires coloniaux. Elle s'applique à restituer des éléments de contextes et particulièrement les marques de distinction entre les groupes sociaux (anoblissement). Le développement du sport comme forme d'impérialisme dans les aires culturelles considérées et la diffusion des activités deviennent dès lors un révélateur des fractures des sociétés (apartheid, ségrégations ethniques...). La diffusion d'idéologies impérialistes (McLaughlin & Torres, 2011) s'enracine dans les cercles d'administrateurs coloniaux dans les comptoirs britanniques (Darbon, 2011). Dans les colonies de peuplement comme Le Cap, en prenant le seul exemple de l'Afrique du Sud, des enjeux culturels se jouent au sein des sports et sont révélés dans les tensions entre afrikaners et colons anglais lors de la guerre anglo-boer. Le canoë sert de « modèle sportif pour l'articulation ultérieure du statut subalterne des populations colonisées » (Dine, 2011, p. 626). Les Sud-africains ont été longtemps évincées des compétitions à cause de ce régime contraire aux droits de l'homme occidentaux et porté par les groupes dominants (Afrikaners souvent binationaux). En ce sens, le canoë par son importation anglaise et le fait que la FIC n'ait pas boycotté cette nation représente un cas d'eurocentrisme des autorités coloniales. Les kayakistes afrikaners ont imité les Britanniques et les Allemands en important du matériel. Les clubs ont été créés par l'élite anglophile et binationale du Cap.

Aspects méthodologiques

Les facteurs différentiels d'implantation d'une même activité reposent sur des clivages culturels qui sont le lot des équipes et des rencontres sportives dans une démarche qui tend à légitimer l'emprise des colons sur les colonisés. Cependant, loin de se réduire au conflit ou à une opposition duale, des liens se tissent entre pratiquants, invitant à repenser l'impérialisme par une lecture anthropologique dépassant les frontières traditionnelles. Le dialogue entre sciences sociales y occupe une place centrale car cela nécessite de comparer les foyers de diffusion du sport. La question de l'impérialisme permet de repenser les catégories de différenciation (Blanchard *et al.*, 1995) des sportifs. Les processus d'expansion d'un sport interpellent de manière croisée tant l'histoire que l'anthropologie à travers la globalisation et l'acculturation. Pour réaliser ce travail, douze entretiens d'une durée moyenne de quarante minutes ont été réalisés auprès des représentants des institutions régissant la pratique (clubs, fédérations). En parallèle, une analyse documentaire a été entreprise, avec la collaboration des institutions sus-nommées. De plus, les contenus des forums⁵ dédiés à ce sport sur Internet ont

⁵ eauxvives.org (<http://ergebnisse.kanuslalom.de/int/index/>).

été analysés. Cette démarche qualitative a permis de dresser un panorama des connaissances disponibles, de leur mode de constitution, d'analyser la diffusion du canoë en Afrique à travers ses usages. Cette recherche s'appuie sur un travail socio-historique, étudiant l'organisation des institutions régissant le canoë en Afrique. Nous nous attachons, dans un premier temps, à saisir la diffusion des univers sportifs ; ces derniers s'étant initialement investis dans une pratique amateur avant de convertir plus ou moins partiellement leur loisir en une activité de haut niveau. Par la suite, nous appréhendons les processus de développement des activités en lien avec les stratégies des États, les ressources mobilisées par les acteurs – qu'il s'agisse de leurs ressources internes ou des ressources externes, et leurs modes d'accès. À ce titre, plusieurs échelles d'analyse ont été considérées (instances (bi-)nationales et institutions internationales).

Le troisième présupposé tient à ce que ce mot d'ordre de diffusion de l'activité dans les anciennes colonies soit en lien avec les modalités de pratique du slalom en Afrique. Les transferts de modèles nationaux dans le processus de construction entre métropoles et les colonies au temps de la colonisation puis entre les colonies ayant acquis leur indépendance constituent donc une approche privilégiée dans les dernières parties de cette contribution.

Genèse et diffusion du canoë en Europe puis en Afrique

Le passage d'une embarcation utilitaire à un loisir s'opère par ruptures successives. Le déclin de l'activité fluviale annoncé dès la fin du XVIII^e siècle amorce la transition des usages utilitaires de l'embarcation aux sports contemporains. Depuis, les influences des Empires coloniaux en matière de diffusion des sports, l'activité ne cesse d'évoluer pour aboutir à la pratique olympique.

Les pratiques du canoë : définitions et ancrages géostratégiques

Cette première partie aborde l'émergence des premiers usages sportifs des canoës et kayaks. Elle a pour but de d'exposer la formation des pratiques et des espaces investis par les pratiquants. Elle pose les jalons nécessaires à la compréhension de l'activité. Une série de questions peut être posée. Alors que la navigation est une activité qui remonte à la plus haute antiquité (civilisations anciennes⁶), comment des navigateurs en viennent à rechercher des « eau vive », sur les cours d'eau ? À partir de quand s'est-on intéressé à la rivière comme lieu de pratiques sportives et de loisirs ? Toutes ces questions renvoient à l'évolution du rapport des pratiquants aux espaces de pratique. Autrement dit, il s'agit d'étudier com-

⁶ L'origine amérindienne des esquifs est rapportée par Jacques Cartier du Canada lors de son expédition en 1535.

ment la recherche de l'eau vive manifeste une forme de sensibilité « urbaine », et, en retour, comment l'activité façonne la sensibilité à la nature. Dans le contexte de diffusion des cultures sportives, on peut se demander à partir de quand s'est-on intéressé à la rivière comme lieu de pratiques sportives et de loisirs. Il s'agit d'identifier les conjonctures historiques ayant permis de construire les relations entre les pays du Sud et les pays du Nord à travers la pratique du canoë. Après avoir rappelé que ce sport est né en Angleterre lors de la période victorienne, il faut s'attacher à montrer les ressorts de sa diffusion à travers l'impérialisme britannique. Cet essor s'est produit dans nombre de pays au cours de la période récente, mais n'a eu nulle part le rythme et l'ampleur qu'il a connus en France au cours du *xx^e* siècle.

Avant d'éclairer les conditions d'avènement de l'activité, précisons d'abord ce que recouvre la notion d'eau vive. La descente de rivière, la réalisation de figures dans une vague constituent des manières de naviguer en canoë. Dans ses fondements, l'eau vive⁷ repose sur une classification construite par les élites à l'origine du développement du canoë. Elle englobe des pratiques réunies autour des termes « courants », « rochers ». L'expression est surtout employée au singulier. Elle désigne une construction qui rassemble les adeptes de la rivière, des pratiques originelles jusqu'à celles d'aujourd'hui⁸ avec le développement du canoë. De plus, les loisirs en rivière se sont considérablement diversifiés et recouvrent aujourd'hui différents usages des cours d'eau. Les pratiques en eau vive ont été précédées par des formes de navigation sans recherche particulière du courant ou des rapides, tout comme les expéditions alpines par des voies difficiles ont été précédées par des ascensions cherchant la voie d'accès la plus facile (la voie « normale » : avant 1880). Le canoë de loisir est apparu peu après la Révolution française et reste jusqu'au *xix^e* siècle exclusivement pratiqué par des rentiers mus par un « ethos de conquête » des torrents dans le contexte colonial (Marsac, 2008).

En France, le canoë est lié à la batellerie et aux usages bourgeois des voies navigables ayant transformé cette pratique, jadis utilitaire en un loisir distinctif grâce à l'apparition d'une classe navigant en rivière et se démarquant du canotage. L'avènement du loisir coïncide avec l'apparition de sensibilités à la nature et à l'Autre. En effet, l'exemple du canoë illustre comment ont émergé les rapports d'altérité entre l'élite formée par les adeptes du Canoë Club et les populations des vallées françaises traversées. L'augmentation des effectifs du club n'est significative qu'au début des années 1920. Le loisir sur les cours d'eau français préfigure

⁷ Il s'agit ici de l'élément physique qui peut être défini comme une portion d'eau mise en mouvement. L'eau vive désigne à la fois les sites et une forme de navigation en kayak.

⁸ Les appellations « white water » en américain, « wild water » en anglais ou « Wildwasser » en allemand désignent l'eau vive comme eaux blanches ou « sauvages ».

l'accès des membres du club à une forme d'exploration des milieux rivulaires comme les loisirs en milieu torrentiel ou les grandes expéditions lointaines en Afrique (descentes des sources du Nil). En 1929, la Société géographique encourage le développement du canoë afin de mieux connaître les populations rurales et africaines. L'embarcation constitue un moyen de se déplacer et de développer une propagande coloniale dans les pays du continent africain. À cette formule de croisière s'adjoint une forme de loisir de villégiature directement en prise avec « la tradition des habitants » et le joug du pays colonisateur. Mais comment, au seuil du *xx*^e siècle, les canoëistes vont-ils promouvoir l'excursionnisme dans les pays du Sud ?

Les prémices du canoë africain amorcées par l'excursion des citadins dans le contexte colonial a conduit ces populations issues des classes dominantes à créer des sociétés élitistes, sur le modèle anglais. L'essor de ce club a joué un rôle majeur dans l'évolution de la navigation en rivière par la propagande de ses membres et un modèle de formation de jeunes élites urbaines. Son développement s'est accompagné d'une congruence en termes de relations sociales : l'anglophilie des membres du Canoë Club a participé à l'essor de ce sport. Le canoë de slalom s'est développé récemment (premier Championnat d'Afrique organisé en 2009, à Bethléem en Afrique du Sud puis, par la suite, au Kenya). Cette discipline a été médiatisée, bien qu'hors de l'Afrique, depuis les années 1990 à la faveur de sa reconnaissance olympique.

Si en Afrique, le développement des sports de pagaie est lié aux traditions de nombreux peuples francophones (Wouri au Cameroun, piroguiers au Sénégal...), les dynamiques de diffusion sont longtemps restées l'apanage de pays anglophones (Afrique du Sud, Nigéria). Par exemple, ce sont les fractions sociales élitistes et cultivées qui ont encensé le sport dans les sociétés d'accueil comme les anciens comptoirs britanniques. En France, des notables (médecins, magistrats) s'immergent dans les rivières à travers les croisières organisées par les sociétés nautiques créées sur le modèle colonial britannique des cercles élitistes : les Canoë Clubs. Au-delà de l'ambivalente diffusion de la pratique, ces cercles ont favorisé un développement du loisir adossé aux moyens d'expression de l'ethos bourgeois des colons. De ce fait, le canoë s'implante surtout dans les régions enrichies par l'arrivée de nouveaux colons.

Ce pouvoir impérialiste renforce l'acceptation des sports au sein des zones d'influence issues d'alliances (Calvini, 2009) et d'États indépendants ayant établi entre eux une certaine solidarité économique et stratégique (pays du Commonwealth). Puis à partir de la période contemporaine, la diffusion culturelle du canoë en Afrique s'opère grâce à des instances supranationales (CIO, FIC) dans un contexte de globalisation culturelle.

Diffusion, impérialisme et relations nationales

En Europe, les bassins de diffusion sont la France et la Grande Bretagne, autour de l'importateur avisé MacGregor (1866). Jusqu'à la fin des années soixante, en Afrique, la pratique est l'apanage de l'élite blanche. Comme pour le yachting, la pratique de ce sport confère aux administrateurs coloniaux une sorte de prestige associé à un mode de vie urbain.

L'histoire des excursions sur les rivières africaines nous montre quelles ont été les bases sur lesquelles se sont constituées les pratiques ainsi que l'ensemble des représentations qui y sont liées. Mais l'importance accordée à la géopolitique interfère dans le développement du slalom. Si le processus d'institutionnalisation du canoë dans les pays du Sud, déterminant le développement de la pratique s'est déroulé en majeure partie sous l'influence de l'Angleterre, l'Allemagne a joué un rôle institutionnel indéniable (création de la Fédération internationale de canoë, conception d'embarcations...etc.). Ce sport en Afrique est par conséquent imprégné des cultures allemandes et anglo-saxonnes. Approché sous l'angle des modèles importés, les dirigeants des fédérations sportives naissantes apparaissent dominés par les élites présentes à l'origine :

Pour les occidentaux, il s'agit certainement d'un amalgame des pratiques modernes du canoë et de l'aviron avec des pratiques traditionnelles de la pirogue en Afrique. L'absence de questionnement sur ce point de ces fédérations suppose l'aperception du décalage existant entre ces deux formes de pratiques et marque plus encore le processus d'occidentalisation des pratiques corporelles (Charitas, 2012, p. 521).

A travers cette institutionnalisation, les élites coloniales influencent donc l'action des populations.

En fonction des périodes, l'idéal de pangermanisme est plus ou moins orienté politiquement et retentit dans le domaine sportif. Ainsi, durant la période du IIIe Reich, puisque l'Allemagne a été déchue de ses colonies depuis la promulgation du traité de Versailles en 1920, le nationalisme allemand est en quelque sorte réhabilité par l'adéquation de l'excellence corporelle allemande avec celle du canoëiste. Ainsi, lors des Jeux olympiques de Berlin en 1936, la flamme olympique est transportée en canoë. Dans une nécessité de se diffuser avec le dirigisme, et selon une logique de compromis, ce sport sera teinté d'une « idéologie de la conquête du Monde » (Denis, 2009). Mais l'armistice du 8 mai 1945 scelle définitivement le sort de cette politique autoritaire. La France assiste dès lors au plein essor du loisir grâce aux représentations liées à l'exotisme en canoë et au film ethnographique lors des expositions coloniales qui justifient le caractère impérialiste du canoë africain.

L'impact du loisir des citoyens dans la nature tend à diffuser les visées conquérantes de membres des clubs britanniques en Afrique où les pays anglophones dominent les nations sur le plan de l'hégémonie économique (Barnard *et al.*, 2006). Au tournant du *xxi*^e siècle, l'équipement des rivières en barrages s'effectue sous la houlette de notables des grandes villes, membres des bourgeoisies locales. Ce savoir-faire européen trouve son extension en Afrique avant la période des Indépendances et jusqu'à la fin de la Guerre froide.

Les marqueurs sociaux des pratiquants francophones

Depuis les Indépendances, les élites locales des clubs investissent le canoë au moment où ce sport tend à se diffuser et à s'institutionnaliser dans le monde. Cette activité inspirée des codes parisiens et des fondements coloniaux de l'excursion se distancie des pratiques « indigènes ». Cette conquête des territoires est une propriété de l'ethos bourgeois des pratiquants. Pour ses membres, l'exploration du torrent apparaît comme un moyen de s'extraire temporairement de la ville dans laquelle s'établissent pourtant les valeurs cardinales. À côté de l'encadrement des clubs, d'autres services sont offerts par les sociétés commerciales appelées « compagnies ». Il s'agit maintenant de rapprocher la genèse du canoë des renvois à la culture occidentale à travers cet ethos de conquête caractéristique des promoteurs du loisir mondain. Jacques Dumont décrit les propriétés sociales de l'excursion dans le contexte colonial français. Pour cet auteur, les effets de l'excursionnisme exigent efforts, pédagogie et bienséance :

L'Autre n'est accepté et recevable que s'il se plie aux tables de la loi, établies par les gardiens et promoteurs de l'activité. Éduquer, c'est imposer à l'autre des règles et des savoirs qu'on lui juge indispensables, c'est aussi lui faire miroiter, en échange de sa soumission, une possible promotion. La dimension pédagogique de l'excursion est fondée sur l'échange symbolique d'une énergie contre la promesse d'une élévation, à la mesure des efforts consentis (Dumont, 2003, p. 86).

La transmission de normes de l'excursion en Afrique comporte une visée inculcatrice dans la relation éducateur/ locaux. Jusqu'aux années 1980, les promoteurs de l'excursion restent marqués par le paternalisme. Le marquage social de l'excursionnisme s'enracine dans une sensibilité à la différence de l'Autre. La tenue vestimentaire constitue un marqueur de l'appartenance et est par conséquent, un élément à prendre en compte dans l'altérité entre pays anglophones et francophones (Bonnet, 2001). Cette domination européenne en Afrique illustre l'instrumentalisation politique du sport postcolonial. Cela est conditionné en outre, par des facteurs sociopolitiques (colonisation, émancipation sociale puis nationale à partir de la fin de l'apartheid en 1994).

Des enjeux géopolitiques : les deux Allemagne comme modèles de domination

Pour comprendre l'importance du processus d'acculturation dans le contexte d'émergence du canoë, il faut poser la question de l'influence de la culture canadienne et de son incursion dans les clubs de canoë en France. Après la Grande guerre, une importante partie des pays anglophones est encore sous l'emprise d'un impérialisme vigoureux. Les velléités d'indépendance ne manquent pas et cette diffusion du canoë devient un marqueur du joug colonial. En 1924, le nombre de tirages (20 000 exemplaires) de la revue *Kanu-sport* témoigne de l'intérêt précoce porté par les Allemands à cette pratique (Vesper, 1964).

À partir de la fin des années 1960, le besoin de créer de véritables aménagements indépendants des aléas de la rivière (crues, détérioration du lit du cours d'eau) se fait sentir. L'action des dirigeants des fédérations interfère. Durant la Guerre froide, la volonté d'écraser les autres nations n'a jamais été aussi forte (Milza, 1996). Dans un tel contexte, l'Olympisme se doit de viser au plus haut point l'universalisme de sa doctrine afin de limiter toutes dérives politiques. Par conséquent, la FIC met en place une série de mesures permettant une imbrication des idéologies aboutissant à la programmation du slalom aux Jeux olympiques de Munich en 1972. C'est au début de la Guerre froide, entre les JO de Londres (1948) et ceux de Rome que s'opère la diffusion mondiale du slalom. Son émergence aux JO résulte d'un processus long qui met en tension la formation d'États-nations liés à l'Angleterre et à la France. Dès lors, il faut aménager des sites. Des éléments artificiels sont d'abord utilisés pour créer des courants et des obstacles similaires à ceux des rivières :

Le parcours ne devra pas avoir plus de huit cent mètres de longueur [...] La nature d'un courant doit se rapprocher de celui d'un torrent [...] Il est recommandé que le parcours comporte des obstacles naturels ou artificiels : courant, contre-courant, rochers, pile de pont, barrages (*La Rivière* n° 393, 1957, p. 705).

Par conséquent, les premières compétitions de slalom soumises au règlement actuel s'effectuent en aval des barrages.

Dès les années 1950, les compétitions sont organisées dans des bassins d'eau vive situés dans les villes. Si le canoë se pratique souvent dans les rivières isolées, le slalom se réalise dans un environnement urbain. L'évolution spatiale se répercute sur les épreuves en rendant la pratique spectaculaire grâce à des mouvements d'eau puissants à la faveur des critères d'aménagement à la fin des années 60. La reconnaissance du comité national olympique français marque un

tournant. Si le modèle coubertinien se fonde sur une maîtrise de l'incertitude, le slalom se pratique dans un milieu qui demeure assez aléatoire (mouvements d'eau...).

En France, la définition de l'épreuve de slalom s'impose comme un enjeu de lutttes dans lequel les promoteurs des compétitions traditionnelles sont contraints d'adapter leur champ d'action, suite à l'avènement des espaces artificiels dans les années 1960. Puis en Allemagne, des SEV sont aménagés. Sous l'impulsion de la République démocratique d'Allemagne et de sa prestance sur la scène internationale, la République Fédérale d'Allemagne entre en concurrence avec la France et l'Angleterre, nations ayant une tradition de développement du canoë. Les formes d'appropriation des sports attestent d'un travail de normalisation des règlements visant l'universalisme du slalom inscrit au programme des JO.

Le canoë africain depuis la fin de la Guerre froide : lutttes et sélections

En Afrique du Sud, des clubs sont créés grâce au soutien des élites. Ils accueillent la population coloniale et l'initient. Chaque site de slalom est conçu pour valoriser les meilleures nations et/ou pour être accessible à toutes les nations, choix économiques des propriétaires de l'équipement, expression du niveau technologique des concepteurs. Dans ce domaine, c'est la France qui domine.

Le canoë africain dans les années 1990 : une domination anglophone

Bien que le canoë ne soit pas concerné par le boycott par le CIO, seuls les Afrikaners ont pu concourir aux JO de Barcelone⁹. Puis, la fin de l'apartheid a permis aux athlètes noirs d'Afrique du Sud de participer aux JO. Les autres peuples de la nation arc en ciel y ont participé depuis lors, à la faveur de la sélection de deux sportifs zulus pour les JO de Pékin en 2008 en compagnie du docteur Macintosh. Ils sont issus du Dihlabeng Canoe Club, créé en 2006. Ce cercle compte plus de cinquante membres actifs, deux entraîneurs salariés à plein temps et une vingtaine de canoës. Basée au cœur du township de Bohlokong (Bethlehem/Free State), ce club poursuit des objectifs sportifs, éducatifs et sociaux. En 2008, deux jeunes kayakistes locaux formés à Bohlokong ont participé au Championnat d'Afrique de slalom organisé au Kenya¹⁰. À l'issue de cette compétition, le comité national olympique sud-africain a décidé de sélectionner aux JO tous les kayakistes qui obtiendraient leurs sélections lors des premiers championnats conti-

⁹ Archives du CIO Lausanne, Rapport du Président de la Commission, pour le Programme Olympique à la 97e session du CIO.

¹⁰ Histoire de l'eau vive au Kenya, CKM, 209, mar 2009, p. 50.

nentaux qui ont eu lieu en janvier 2008 au Kenya. Cette année-là, l'équipe olympique sud-africaine comportait trois athlètes. Un canoë monoplace et un canoë biplace formé après le régime de l'apartheid sont devenus en Afrique du Sud un symbole fort de réconciliation dans un pays où la majorité noire vit encore dans des conditions très précaires. Leurs titres de Champion d'Afrique leur ont donné le droit à la participation aux JO (sous condition que le quota continental soit ouvert). Le tableau suivant recense les nations africaines y participant.

Tableau 1
*Chronologie et participations aux épreuves de slalom aux JO des nations africaines*¹¹

Année d'organisation des JO	Nations participantes	Nombre de kayakistes participants
Munich 1972	/	0
Barcelone 1992	Afrique du Sud	3
Atlanta 1996	/	0
Sydney 2000	Maroc	1
Athènes 2004	Togo	1
Pékin 2008	Togo, Afrique du Sud	3 (dont un canoë biplace)
Londres 2012	Togo, Maroc, Nigéria	3
Rio 2016	Sénégal, Maroc, Nigéria	3

Source : <http://ergebnisse.kanuslalom.de/int/index/>

La participation des nations aux JO montre un développement de ce sport au gré des olympiades. Dans le cas étudié, depuis son introduction en 1972, cinq nations africaines ont participé aux JO de slalom en huit olympiades. Mais le canoë demeure en partie déconnecté de la culture sportive des pays et ces événements passent souvent inaperçus au niveau du continent. Une analyse de la gouvernance des institutions semble s'imposer pour comprendre comment des remaniements ont pu s'opérer à la fin des années 2000 au sein des nations africaines participantes.

¹¹ Le nombre de participants est différent du nombre d'embarcations car, jusqu'en 2016, le canoë biplace est organisé aux JO. Cette catégorie, exclu à partir des JO de Tokyo 2020 comporte deux athlètes pour une même embarcation

Un développement par la représentativité des institutions sportives

La Confédération africaine de canoë (CAC) regroupe toutes les nations concernées par ce sport. Il s'agit de l'organisme continental chargé de toutes les disciplines, y compris le canoë de sprint et le Dragon boat, activités les plus développées en Afrique. La CAC est affiliée à la FIC avec une adhésion supérieure à 30 pays africains. Cependant, seuls l'Afrique du Sud, l'Ouganda, l'Algérie, le Kenya, le Nigéria, le Togo et le Maroc participent aux épreuves en eau vive. Des mesures politiques des Etats sont prises sans remettre en question l'autodétermination des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le Comité olympique africain œuvre pour développer le slalom en Afrique en mettant en place des programmes visant à faire connaître ce sport auprès des jeunes issus des États concernés. Les nations européennes comme la France ont impulsé un programme de développement visant, à terme, à accroître la participation des nations aux épreuves olympiques. Dans la liste des pays parrainés par la France en 2000 il y avait sept nations africaines (le Maroc, l'Algérie, l'Égypte, la Tunisie, le Kenya, les Seychelles, l'Ouganda) sur les 54 pays rattachés au continent africain. Grâce à ce programme, les sportifs kenyans obtiennent leur première participation en 2005 leur permettant de se qualifier au niveau continental.

Dans certains pays, le mouvement sportif est à l'origine de la diffusion de ce sport. Ainsi, le projet de développement au Togo est construit en partenariat avec les instances internationales (FIC et CIO) et la Fédération Togolaise d'Aviron et de Canoë. L'idée est de développer un pôle de loisir en périphérie de Lomé (capitale du Togo) sur le lac d'Aného, dans lequel pourrait se développer un club de slalom. Le concept repose sur le fait que les activités touristiques lucratives financent à terme le club de canoë. Le projet s'articule autour de quatre phases : équipement du club, formation de cadres locaux, organisation de stage d'entraînement et jumelage avec le club de Bohlokong en Afrique du Sud. Ce projet est porté par le team *Amadonsa* grâce aux résultats du Togo aux JO de Pékin. En effet, la seule médaille africaine dans ce sport a été gagnée par un kayakiste francophone, Boukpéti, médaillé olympique aux JO de Pékin en 2008. Des liens sociaux forts se sont créés dans ce sport entre les pays du nord et ceux du sud du continent, à la faveur de plusieurs programmes d'aide au développement du sport (Bonnet, 2001) au Togo et en Afrique du Sud en partenariat avec *Amadonsa*, entité réunissant des kayakistes francophones et anglophones.

Les dispositifs d'aide au développement du slalom en Afrique

Si des bourses de la Solidarité Olympique des athlètes en vue de la préparation de Londres 2012 ont complété les programmes d'aides en favorisant la

qualification aux Jeux olympiques par le Comité international olympique (Henry & Al-Tauqi, 2008), elles ont d'abord été approuvées par les dirigeants de la Fédération internationale de canoë. Toutes les fédérations nationales d'Afrique qui ont demandé à inscrire leurs pagayeurs ont été sélectionnés : les fédérations d'Algérie, d'Égypte, du Kenya, du Sénégal et de la Tunisie. Par exemple, l'*ICF Talent Identification Programme* est un dispositif d'aide au développement de disciplines sportives comme le slalom. Ce programme se décline selon un objectif : accroître le nombre de nations inscrites aux JO. Le nombre de nations participantes est un critère qui préside au maintien du slalom au programme des JO.

Le CIO exige au moins 75 nations participantes [...] En 2000, y'en avaient 44. La FIC a donc payé des entraîneurs qui œuvraient dans de nouveaux pays pour démarrer un programme de développement du slalom dans les cinq continents (Membre de la FIC).

Le déroulement de l'épreuve est également conditionné par l'attribution du programme d'aide pour l'universalisation de la discipline menacée de disparition à chaque olympiade. Par exemple, la candidature de Pékin 2008 était un défenseur du maintien du slalom, ce qui n'a pas empêché la commission olympique d'attribution des sites de proposer la disparition de l'épreuve (proposition non retenue par la suite). L'attribution des JO met en concurrence des villes candidates qui luttent pour convaincre le CIO de leur compétence en matière d'organisation. Interrogé à ce propos, athlètes et organisateurs de championnats sont réservés. Les relations entre athlètes binationaux francophones et anglophones relèvent d'une coopération destinée à faciliter l'organisation des compétitions de slalom au niveau du continent : « Tout le monde se parle même si le pagayeur n'est pas issu d'une nation riche [...] on travaille ensemble mais organiser un événement au niveau africain, ça nécessite une bonne coordination [...] qui n'est pas toujours au rendez-vous » (organisateur de championnat).

De plus, la coopération entre kayakistes anglophones et francophones s'avère difficile : « Des fois c'est dur car tout le monde n'a pas la même culture. Le langage des uns n'est pas celui des autres [...] On est tout le temps en concurrence donc on limite les échanges au maximum » (canoëiste francophone). Lorsque l'on interroge sur la tenue des Championnats d'Afrique, les acteurs dressent un bilan mitigé : « Bon, y'a des ratés dans l'organisation, ça passe pas toujours très bien au niveau de l'info donc les anglophones et francophones savent pas toujours vraiment où aller » (organisatrice FIC). Ces difficultés ralentissent le développement du slalom.

La binationalité comme facteur majeur de la « participation olympique »

Depuis l'introduction du slalom en Afrique, la seule médaille africaine dans ce sport a été gagnée par un kayakiste francophone, Benjamin Boukpeti, médaillé de bronze. Ce dernier devient dès lors le premier médaillé olympique du Togo et icône africaine du canoë mondial. Des liens se sont créés dans ce sport entre les pays du nord et ceux du sud du continent, à la faveur de plusieurs programmes d'aide au développement du kayak (au Togo et en Afrique du Sud en partenariat avec *Amadonsa*). Boukpeti devient membre de la structure professionnelle créée en 2005 en Afrique du Sud par Cameron MacIntosh (médecin et canoëiste sud-africain sélectionné aux Jeux olympiques de Pékin) et Jean-Jérôme Perrin (entraîneur français). Cette cellule permet à des athlètes binationaux de haut niveau de s'entraîner ensemble en vue des échéances mondiales, et participe au développement du slalom en Afrique en partenariat avec la FIC. Mais l'athlète franco-togolais arrête sa carrière en 2013 pour se consacrer pleinement à un programme d'aide en faveur des nations africaines, cette fois-ci en participant à pérenniser ce système de participation nationale qui l'a aidé à obtenir sa médaille olympique. Benjamin Boukpeti déclare :

Après quasiment une décennie consacrée à ma préparation sportive, je quitte l'entraînement et les compétitions et je deviens un acteur du Mouvement Olympique où mon expérience de compétiteur, je le souhaite, pourrait aider d'autres Africains à trouver le chemin des podiums (Magazine togolais *Les Deux Palais* et repris par un autre journal : *L'Union pour la Patrie*, bihebdomadaire local).

Le kayakiste franco-togolais a ouvert la voie à une série de naturalisations en Afrique en particulier depuis les succès aux JO. Le tableau suivant recense les nations (Marchadier, 2014) à travers la participation des kayakistes binationaux en slalom :

Le net accroissement du nombre de binationaux pose la question de la représentation nationale. Car, aujourd'hui, le système de qualification repose sur un nombre de places attribuées lors de championnats du monde et d'autres lors des championnats d'Afrique (avec un maximum d'une place par pays¹² et par catégorie). En effet, les championnats continentaux constituent une étape incon-

¹² Alors que, lorsque le slalom a été réintroduit aux JO en 1992, il y avait jusqu'à trois bateaux par nation et par catégorie puis moins pour Atlanta (2) car le CIO commençait à vouloir restreindre le nombre d'athlètes (global aux JO). En 1992, à Barcelone, 25 disciplines sportives pour 277 épreuves étaient organisées (archive CIO1620-AS4).

tournable pour les kayakistes binationaux qui souhaitent participer aux épreuves olympiques en slalom. Cette affiliation relève d'une question de droit privé.

Tableau 2
La double nationalité des participants africains durant les JO en slalom

Jeux olympiques	Nations concernées par des athlètes participant aux épreuves de slalom possédant une double nationalité
Sydney 2000	France-Maroc
Athènes 2004	France-Togo
Pékin 2008	Irlande-Afrique du Sud France-Togo
Londres 2012	France-Togo France-Maroc
Rio 2016	France-Maroc-Algérie France-Sénégal Angleterre-Nigéria

Source : <http://ergebnisse.kanuslalom.de/int/index/>; eauxvives.org

Le canoëiste Jean Pierre Bourhis du club de canoë-kayak de Quimper-Cornouaille, qui possède la double nationalité franco-sénégalaise concoure pour le Sénégal depuis 2011 (sans avoir pour autant obtenu définitivement la nationalité sénégalaise mais en étant régularisé en 2016). La 4e édition du championnat d'Afrique de canoë-slalom s'est déroulée en octobre 2016 à Sagana au Kenya. Pour Jean Pierre Bourhis, les championnats d'Afrique lui ont permis de se sélectionner pour les échéances internationales.

Naturalisé sénégalais en septembre, le Quimpérois Jean-Pierre Bourhis (20 ans) a, depuis, validé un des six tickets en jeu pour les Jeux Olympiques de Rio en C1 grâce à sa victoire aux championnats d'Afrique au Kenya, le 7 novembre (*Le Télégramme de Brest*, 30 décembre 2015).

En 2016, ce compétiteur est le premier sportif sénégalais qualifié dans un sport individuel aux Jeux olympiques de Rio. Il en est de même de l'Anglo-Nigérian Jonathan Akinyemi. Ces compétiteurs de haut niveau ont pu profiter du système de naturalisation et d'obtention de la double nationalité assez répandu en France

et en Angleterre : « Dans les milieux fédéraux, il n'est fait aucun mystère du soutien que les services ministériels sont enclins à apporter aux demandes de naturalisation dès lors qu'elles concernent des sportifs de premier plan » (Collomb, 2014, p. 81). Les binationaux sont partie prenante du succès du slalom africain. Les athlètes francophones, avec le savoir-faire français en matière de slalom, supplantent désormais les athlètes anglophones, historiquement plus représentés en slalom lors des premiers JO. Mais le changement de nationalité suscite de vives polémiques : « Pour moi, changer de nationalité, pour courir aux Jeux olympiques, c'est antisportif » (compétiteur de slalom). En effet, les binationaux du fait qu'ils ont été formés en France ou en Angleterre sont plus enclins à performer que les natifs des pays d'Afrique, moins dotés en sites de pratique. Il ne s'agit donc pas tant d'une opposition entre nations francophones et anglophones que d'une émulation au sein des groupes d'athlètes binationaux qui composent les programmes d'actions mis en place par la FIC et l'Afrique du Sud et les nations d'Europe.

Conclusion

Si la spécialisation d'une discipline olympique comme le canoë de slalom relève en partie de l'histoire événementielle et de la géopolitique africaine, elle illustre les mutations à l'œuvre dans les sports récemment introduits aux JO. La participation à cet événement s'inscrit dans la politique des nations africaines et les dispositifs d'aide des institutions internationales (CIO et FIC). Cependant, la seule médaille olympique africaine remportée par le Franco-Togolais Boukpté aux JO de Pékin en 2008 traduit la suprématie des nations francophones sur les nations anglophones dont les médailles dans les Championnats d'Afrique sont pourtant nombreuses. Cela s'explique par le fait que la majorité des athlètes sont des Français binationaux et sont ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats lors des dernières olympiades. Pour les jeunes États comme le Togo, les médailles participeraient à l'amélioration de la notoriété nationale.

Toutefois, le caractère durable que postule la notion de développement par le sport ne peut se suffire à lui-même pour rendre compte de l'essor des athlètes continentaux aux JO. En effet, la coopération sportive entre nations européennes et africaines oscille entre enjeux nationaux et stratégies d'une nouvelle « forme d'impérialisme post-colonial » (Charitas, 2012, p. 70). Les instances sportives nationales n'accordent une importance à ce sport que durant la période des JO : soit tous les quatre ans. L'héritage des périodes françaises ou anglaises des pays souverains est donc en ce point déterminante car elle induit une ré-agrégation de

la question de la nationalité et l'expression de l'illusion olympique à travers un certain « regain des nationalismes » (Bourdieu, 1994). Car aucun traité multilatéral n'est signé. Dès lors, le recours à la binationalité s'impose dans de nombreux sports. Tout se joue dans les luttes pour les sélections sportives dans lesquelles les binationaux excellent, suscitant des questions géopolitiques d'harmonisation des règles juridiques internationales (Guillaumé, 2011).

Par la voie des naturalisations successives de concurrents ayant des parents originaires des pays d'Afrique francophones et anglophones, les binationaux s'imposent comme les ambassadeurs du slalom olympique en Afrique. Dans ce continent, ce sport y reçoit une attention nouvelle, suscite un attachement inédit, bénéficie d'autres formes d'investissements de la part de nations qui, jusqu'à présent, s'étaient concentrées essentiellement sur des disciplines majeures (athlétisme, football). Mais leur engagement demeure à la merci des règlements édictés par les nations européennes les plus représentées à la FIC. Parmi les évolutions qui sous-tendent l'organisation des épreuves, il y a le souci de maintenir un niveau de compétition équivalent pour chaque concurrent. L'amélioration des espaces de pratique (SEV) devient dès lors la condition nécessaire pour ouvrir l'accès des sites à un plus grand nombre de nations si bien qu'à la fin de la Guerre froide, les tentatives pour harmoniser les résultats sont restées vaines. L'internationalisation du canoë de slalom reste donc à construire car les conditions géographiques sont, dans la plupart des pays africains, inexistantes, d'où des difficultés d'entraînement aux compétitions. Ce sport évolue donc au cœur d'un conflit idéologique : entre internationalisme et universalisme sportif. Mais dans « internationalisme », il y a « nationalisme », contrairement à l'universalisme, ce terme n'est pas révélateur d'unité mais plutôt d'adversité. Ce sport oscille donc entre production de l'universel et revendications des « minorités » (Defrance, 2000). Les « exclus de droit » et/ou « exclus de fait » de l'Olympisme demeurent nombreux. Entre injonction à la participation aux Jeux olympiques et création de programmes visant à amener de nouvelles nations aux Jeux olympiques subsistent des disparités parmi les nations qui semblent encore difficiles à combler.

La perspective socio-historique permet de mieux appréhender l'acceptation de sports au sein des zones d'influence issues d'alliances et d'États indépendants ayant établi entre eux une certaine solidarité (pays du Commonwealth). Cependant, l'argument de la diffusion culturelle par des instances supranationales contemporaines ne suffit pas. Si le sport cristallise les conflits interculturels, il met également en scène des inégalités sociales à travers les politiques. La question interculturelle demeure donc liée au dualisme propre aux héritages politiques des Empires coloniaux. Et en ce sens, le sport entre concurrences et

retentissement mondial, devient plus que jamais, une forme d'« allégorie des nations » (Denis, 2009).

Références

- Appadurai, A. (2005). *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation* (Trad. F. Bouillot). Paris : Payot. (Édition originale publiée en 1996)
- Augustin, J.-P. (2010). Éléments géopolitiques du sport africain. *Cahiers d'Outre-Mer*, 250, pp. 175-190.
- Bale, J., & Cronin, M. (2003). *Sport and postcolonialism*. Oxford: Berg.
- Barnard, S. H., Butler, K., Golding, P., & Maguire, J. A. (2006). 'Making the news': The 2004 Athens Olympics and competing ideologies? *Olympika, The International Journal of Olympic Studies*, 15, pp. 35-56.
- Blanchard, P., Blanchoin, S., Bancel, N., Boëtsch, G., & Gerbeau, H. (dir.). (1995). *L'autre et nous - « Scènes et types »*. Anthropologues et historiens devant les représentations des populations colonisées, des « ethnies », des « tribus » et des « races » depuis les conquêtes coloniales. Paris: Syros.
- Bonnet, N. (2001). Réadapter le système d'aide aux athlètes africains. *Cahiers de la francophonie*, 9, pp. 69-87.
- Bourdieu, P. (1994). Les Jeux olympiques. Programme pour une analyse. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 103(1), pp. 102-103.
- Calvini, C. (2009). *Sport, colonisation et communautarisme. L'île Maurice (1945-1985)*. Paris : L'Harmattan.
- Charitas, P. (2012). Anglophone Africa in the Olympic Movement: The confirmation of a British wager ? (1948-1962). *African Research and Documentation Scolma's Journal*, 116, pp. 35-52.
- Collomb, P. (2014). Le marché des naturalisés. In G. Simon (dir.), *Sport et nationalité* (pp. 75-88). Paris : LexisNexis.
- Combeau-Mari, E. (dir.). (2004). *Sport et loisirs dans les colonies : XIXe-XXe siècles. Asie, Pacifique, océan Indien, Afrique, Caraïbes*. Paris : Le Publieur.
- Coubertin, P. de. (1938). *Pédagogie sportive*. Paris : Vrin.
- Darbon, S. (2008). *Diffusion des sports et impérialisme anglo-saxon : De l'histoire événementielle à l'anthropologie*. Paris : Maison des sciences de l'homme.
- Darbon, S. (2011). La diffusion des sports : Confrontations disciplinaires et enjeux méthodologiques. *Ethnologie française*, 41(4), 581-592.
- Defrance, J. (2000). La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif. *Politix*, 13(50), 13-27.
- Denis, D. (2009). Naissance d'un « homo imperialis » britannique : La transposition ludique du thème de la conquête dans l'éducation au plein air. In O. Sirost, *La vie au grand air. Aventures du corps et évasions vers la nature* (pp. 45-66). Nancy : Presses Universitaires de Nancy.
- Deville-Danthu, B. (1998). Le développement des activités sportives en Afrique occidentale française : Un bras de fer entre sportifs et administration coloniale (1920-1956). *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, 85(318), pp. 105-118.

- Dine, P. (2011). Nation et narration dans la diffusion sportive : L'exemple des courses de chevaux dans l'Algérie coloniale. *Ethnologie française*, 41(4), 625-632.
- Dumont, J. (2003). L'excursion : Émergence de l'idée sportive dans la colonie Guadeloupe sous la troisième République. In S. Villaret, J. M. Delaplace, & W. Chameyrat (dir.), *Sport et nature dans l'histoire* (pp. 85-94). Sankt Augustin Verlag : ISHPES studies.
- Guillaumé, J. (2011). L'autonomie de la nationalité sportive. *Journal du droit international*, 2, pp. 313-336.
- Guttman, A. (1994). *Games and empires: Modern sports and cultural imperialism*. New York: Columbia University Press.
- Heinemann, K. (1993). Sport in developing countries. In E. Dunning, J. A. Maguire, & R. E. Pearton (Eds.), *The sports process. A comparative and developmental approach* (pp. 139-150). Champaign, IL: Human Kinetics.
- Henry, I., & Al-Tauqi, M. (2008). The development of Olympic solidarity : West and non-West (core and periphery) relations in the Olympic world. *International Journal of the History of Sport*, 25(3), 355-369.
- Hobsbawm, E., & Ranger, T. (Eds.). (1992). *The invention of tradition*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Larcher-Goscha, A. (2003). Sports, colonialisme et identités nationales : Premières approches du « corps à corps colonial » en Indochine (1918-1945). In N. Bancel, D. Denis, & Y. Fates (dir.), *De l'Indochine à l'Algérie, la jeunesse en mouvement des deux côtés du miroir colonial, 1940-1962* (pp. 15-31). Paris : La Découverte.
- Le Télégramme de Brest. (2015, 30 décembre). *Jean-Pierre Bourhis. Le Quimpéro-Sénégalais*. In <http://www.letelegramme.fr/autres-sports/bourhis-le-quimpero-senegalais-30-12-2015-10905257.php>
- MacGregor, J. (1866). *A thousand miles in the Rob Roy canoe on rivers and lakes of Europe*. À compte d'auteur.
- Marchadier, F. (2014). Nationalité sportive du binational : Le choix s'impose. *Jurisport*, 140, pp. 36-40.
- Marsac, A. (2008). Slalom olympique en canoë-kayak : L'urbanisation d'un sport de nature. In C. Boli (dir.), *Les Jeux olympiques, fierté nationale et enjeu mondial* (pp. 303-312). Biarritz : Atlantica.
- Marsac, A. (2011). La mise en spectacle d'un sport olympique : Le canoë de slalom. *Esporte e sociedade*, 16.
- Marsac, A. (2014). Les dispositifs d'aménagement des sites olympiques : Vecteurs de développement du slalom en canoë ? *Olympika, The International Journal of Olympic Studies*, 23, pp. 56-77.
- McLaughlin, D. W., & Torres, C. R. (2011). A moral justification for a more inclusive Olympic program. *Olympika, The International Journal of olympic studies*, 20, pp. 55-78.
- Milza, P. (1996). *Les relations internationales (1945-1973)*. Paris : Hachette.
- Morgan, W. J. (1995). Cosmopolitanism, olympism, and nationalism: A critical interpretation of Coubertin's ideal of international sporting life. *Olympika, The International Journal of Olympic Studies*, 4, pp. 79-92.
- Schotté, M., & Érard, C. (2007). Retour sur une « contribution » coloniale. Le succès des coureurs nord-africains dans l'athlétisme français des années 1950. *Society and Leisure/Loisir et Société*, 29(2), 423-448.

Singaravélou, P., & Sorez, J. (dir.). (2010). *L'empire des sports. Une histoire de la mondialisation culturelle*. Paris : Belin.

Spurr, D. (1993). *The rethoric of empire: Colonial discourse in journalism, travel writing, and imperial administration*. Durham: Duke University Press.

Vesper, H. E. (1964). *Cinquante années de la Fédération internationale de canoë*. Lausanne : Fédération internationale de canoë.